

## Enquête Publique

### Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale en vue de construire et d'exploiter le parc éolien de la Côte Warin, composé de 2 éoliennes et de 1 poste de livraison sur le territoire des communes de Martincourt-sur-Meuse et Stenay.

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision ».

### Déroulement de l'enquête.

Dates : du 29 mars 2023 au 29 avril 2023 inclus.

Commissaire enquêteur : Madame Guylène CAILLARD

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

Mairie de Stenay :

- Mercredi 29 mars 2023 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 14 avril 2023 de 8h30 à 11h30
- Samedi 29 avril 2023 de 09h00 à 12h00

Mairie de Martincourt-sur-Meuse :

- Jeudi 06 avril 2023 de 13h30 à 16h30
- Vendredi 21 avril 2023 de 16h00 à 19h00

### Consultation du dossier

Pendant l'enquête publique, le dossier est consultable :

- en mairie de Martincourt-sur-Meuse et en mairie de Stenay (version papier), aux heures d'ouverture des mairies ;
- sous format numérique dans les mairies situées dans un périmètre de 6km autour du projet et sur le site: [www.registre-dematerialise.fr/4512](http://www.registre-dematerialise.fr/4512)

### Observations et propositions sur le projet

Elles pourront être formulées :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Martincourt-sur-Meuse et en mairie de Stenay ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4512@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4512@registre-dematerialise.fr) ;
- par registre dématérialisé : [www.registre-dematerialise.fr/4512](http://www.registre-dematerialise.fr/4512)
- par courrier adressé à la commissaire enquêteuse à la mairie de Stenay, à l'adresse suivante : Place de la République, 55700 Stenay

### Rapport et conclusions

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Préfecture de la Meuse et dans les mairies des communes où s'est déroulée l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse susmentionnée et mis à disposition du public pendant un an.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.



### Bulletin d'information - Mars 2023



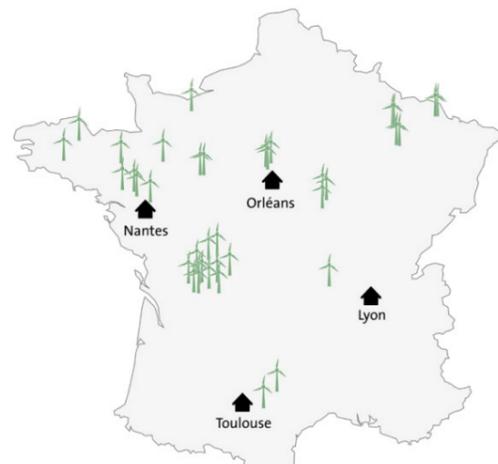
Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'État, une enquête publique est prévue du mercredi 29 mars à 14h00 au samedi 29 avril 2023 à 12h00.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par le commissaire enquêteur.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en dernière page de ce bulletin.

## ABO Wind en France

Avec son équipe de 170 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



38 parcs raccordés  
193 éoliennes  
401 MW

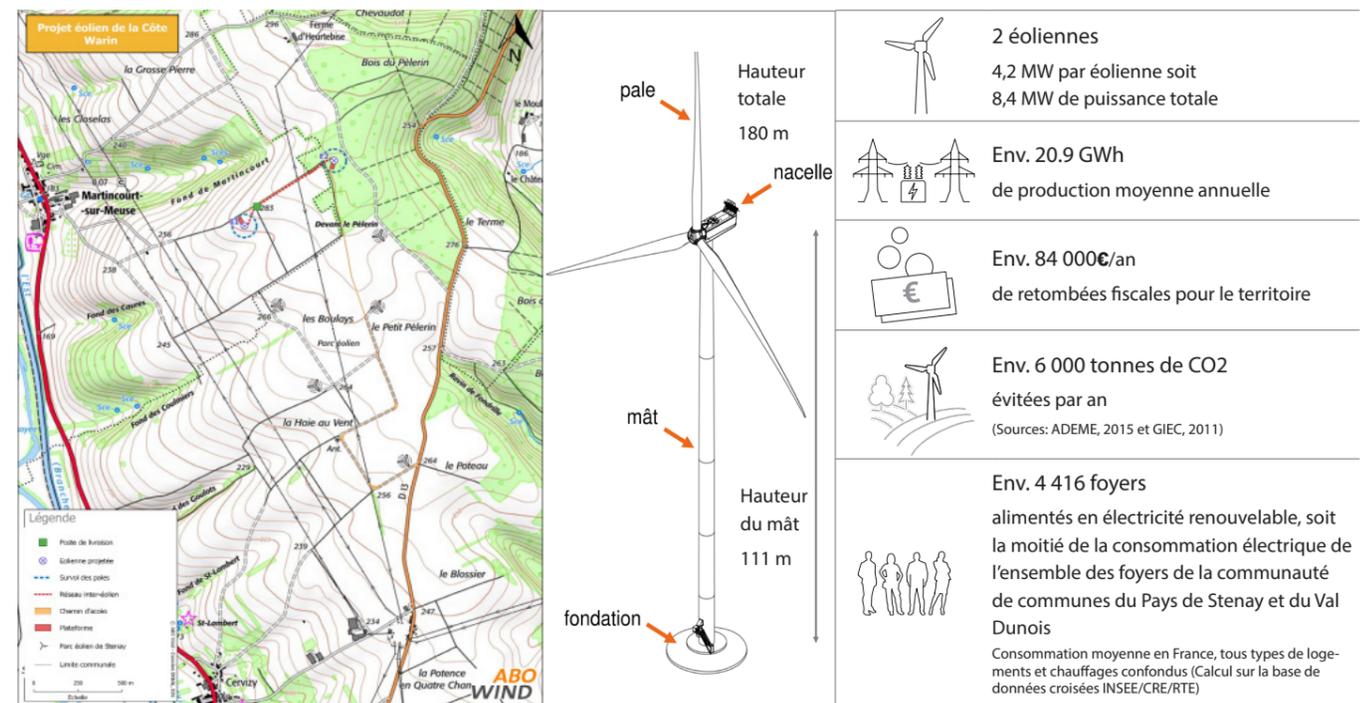
### Contacts

Responsable du projet  
Tristan Coulaud  
Tél. : 02 38 52 26 79  
[tristan.coulaud@abo-wind.fr](mailto:tristan.coulaud@abo-wind.fr)

Agence d'Orléans  
Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay  
45000 Orléans, France

Directrice de la communication  
Cristina Robin  
Tél. : 05 34 31 13 43  
[cristina.robin@abo-wind.fr](mailto:cristina.robin@abo-wind.fr)

ABO Wind  
[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)



Le secteur d'implantation du projet est marqué par la présence du parc éolien de la Haie au Vent, sur la commune de Stenay. Ce dernier domine la rive droite de la vallée de la Meuse. La prise en compte de son implantation et de son intégration visuelle dans le paysage ont été des éléments majeurs conditionnant l'implantation du projet de la Côte Warin. L'énergie produite par le parc permettra d'alimenter en énergie verte l'équivalent de 9 000 habitants (tous types de logement et chauffage inclus), en sachant que le nombre d'habitant de la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois est d'environ 9 600 personnes

## Historique du projet 2014

- Rencontres avec les élus locaux (Mairies, Communauté de communes) et les propriétaires / exploitants

## 2015 à 2020

- Réalisation des études (Faune/Flore/ milieux naturels, Acoustique, Paysage, Vent);
- Avis favorable de l'armée pour une implantation de deux éoliennes
- Choix du gabarit de l'éolienne (200m initialement)  
Réalisation du dossier d'étude d'impact environnementale

## 2021

- Dépôt du dossier d'autorisation environnementale à la Préfecture  
Début de la phase d'instruction
- Réception d'une demande de compléments
- Réduction du gabarit de l'éolienne (180m)

## 2022

- Dépôt des compléments.
- Reprise de l'instruction du dossier par les services de l'état.
- Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)

## 2023

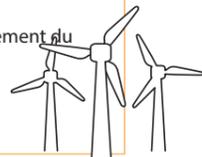
- Enquête publique d'un mois.
- Décision préfectorale sur la demande d'autorisation du projet.

## Fin 2023 - 2024

- Mise en service de la Ferme éolienne.

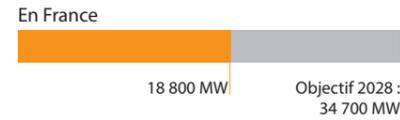
## Pendant 20 à 25 ans

- Exploitation de la Ferme éolienne.  
Suivis environnementaux  
Maintenance du Parc
- Démantèlement ou renouvellement du parc



## Pourquoi ici ?

L'État français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le développement d'un éventail d'énergies renouvelables. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les objectifs fixés à horizon 2028 par la programmation pluriannuelle de l'énergie au niveau national, et à horizon 2030 par le schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) en Grand Est ne sont pas encore atteints au vu de la puissance installée. La France compte aujourd'hui 18 800 MW dont 4 108 MW de la région Grand Est.



Un site présentant les avantages et qualités adéquates pour le développement d'un projet éolien a été identifié sur les communes de Martincourt-sur-Meuse et Stenay, en prolongation du parc éolien de Stenay :

- Gisement éolien suffisant,
- Adapté aux principales servitudes techniques et réglementaires,
- En dehors des zones de protection des espaces naturels,
- En dehors des zones de protection patrimoniales et paysagères.

## Le déroulement de l'Etude d'Impact sur l'Environnement

Les projets éoliens terrestres sont soumis à une autorisation administrative ; l'autorisation environnementale.



Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impacts qui en constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité. Les trois grands volets sont les suivants :

- Faune, flore et milieux naturels
- Paysage
- Acoustique

Pour chacun, les études sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine. Elles se déroulent en trois temps :



1. Etat initial : partie descriptive de l'état du site et de ses alentours avant le projet. On y parle d'enjeux.
2. Evaluation des impacts : analyse des impacts une fois définis les aménagements du parc éolien.
3. Proposition de mesures de réduction des impacts : partie présentant la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC)

## La démarche Eviter-Réduire-Compenser

La démarche ERC consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire. A travers cette démarche ; l'étude d'impacts explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Voici les principaux résultats et mesures concernant le projet éolien de la Côte Warin :

### Mesures d'évitement

- Le projet évite les milieux naturels sensibles et/ou protégés ( à distance suffisante de la vallée de la Meuse);
- Le site a été choisi en prenant en compte le patrimoine protégé environnant :
  - o La chapelle Saint-Lambert et l'ancienne grange monastique de Prouilly : la végétation entourant ces monuments masque les vues vers le projet ;
  - o Les fortifications de la ligne Maginot et la citadelle de Montmédy dont l'éloignement limite les vues sur le projet ;
  - o En gardant un recul suffisant par rapport à la vallée de la Meuse et la vallée de la Chiers;
- Les éoliennes seront suffisamment éloignées des habitations pour préserver l'environnement sonore (minimum 749m de la ferme d'Heurtebise et à plus de 1000m des autres habitations).

### Mesures de Réduction

- Les deux éoliennes sont alignées au parc éolien de Stenay afin de créer un ensemble cohérent;
- Nous proposerons des plantations de haies végétales depuis certains lieux de vie pour limiter les vues vers le parc éolien (comme à Luzy-Saint-Martin et Cesse) ;
- La période de travaux (construction et démantèlement) sera adaptée en fonction de l'activité de la faune locale (vigilance entre Mars et Juillet) ;

Grâce à ces mesures, ABO Wind veillera au bon fonctionnement du parc éolien et à sa conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur.



Photomontage 1 : Depuis la D964 entre Moulins-Saint-Hubert et Inor



Photomontage 2 : Depuis la frange Est de Cesse

- Nous réutiliserons les chemins d'accès existants afin de limiter l'emprise au sol du projet ;
- Une procédure de surveillance du vol des Grues cendrées durant la migration sera mise en place et un arrêt des éoliennes sera commandé en cas de risque de collision élevé ;
- Un bridage des éoliennes (mode de fonctionnement réduit ou arrêt) sera mis en place lors des périodes où les chauves-souris sont les plus actives, principalement pour l'éolienne 2.

### Mesures de compensation et d'accompagnement

- Nous aménagerons des espaces pédagogiques autour du projet éolien en faveur du tourisme (panneaux, pupitres...) et proposerons des animations pour les associations, les écoles...
- Nous installerons des gîtes à chauves-souris et des nichoirs pour le Faucon crécerelle, l'emplacement sera défini par un écologue ;
- En accord avec les municipalités, nous proposons une convention d'autorisation communale pour l'utilisation des chemins et routes communaux. Cette convention permettra de soutenir financièrement les projets de développement territoriaux.

### Mesures de suivi

Après la mise en service du parc, ABO Wind s'assurera :

- que la réglementation acoustique du parc est respectée;
- qu'il n'y a pas de perturbation de réception de la télévision;
- que les mesures en faveur de la biodiversité sont efficaces.